

**Syndicat Intercommunal
du Service Public de l'Eau
en Cévennes**

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
du 12 décembre 2023**

Le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal du Service Public de l'Eau en Cévennes s'est réuni au siège du SISPEC le 10 décembre 2023, à dix-huit heures trente, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc MICHEL.

Date de la convocation : 6 décembre 2023

Date de l'affichage : 6 décembre 2023

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 11

Etaient présents : PASCAL Florent, ECLERCY Bernard, MERCIER Jean-Claude, MANIFACIER Christian, RISSE Michel, ARAKELIAN Jean-Jacques, DESCHANELS Georgette, MICHEL Jean-Marc, LAPIERRE Marie-Jeanne, LAURENT Josy, THIBON Hubert.

Etaient excusés : PRADIER Éric, AUBERT Julien, ROGIER Olivier (pouvoir à Florent PASCAL), GIRARD Hervé (pouvoir à Georgette DESCHANELS), GOUNON Lauriane (pouvoir à Jean-Jacques ARAKELIAN), FAUCUIT Georges (pouvoir à Jean-Marc MICHEL).

Etaient absents : TOUREL Jean-Luc, DOLADILLE Monique

Participaient à la réunion : Agnès AUDIBERT, Nadège GERMA, Hervé DEWEZ RICHON

Secrétaire de séance : Georgette DESCHANELS

Objet : Prestation d'assistance à la rédaction des actes en la forme administrative / évolution de la tarification

CS202312009

Mr Le Président demande à Mme AUDIBERT de faire un point sur la situation actuelle et sur les propositions faites par la commission finance :

Situation actuelle :

Signature d'une convention avec les communes adhérentes :

- Préalable : accord de l'agent en charge de la prestation (faisabilité selon sa charge de travail au Sispec)
- Fait l'objet d'une délibération de la commune
- Signature d'une convention entre la commune et le SISPEC pour la durée du mandat en cours

Passage d'un contrat :

* soit pour chaque acte livré

* soit par année si plusieurs dossiers sont traités en même temps

qui détermine le montant à payer = nombre d'heures effectuées par l'agent X 20€.

Proposition de la commission finance :

Garder la même procédure.

Revaloriser l'heure de travail : à 40€/heure les 10 premières heures et au-delà 20€/heure

Les travaux en cours seront facturés à 20€/heure.

Pour les travaux non-commandés des conventions en cours, le nouveau tarif sera appliqué.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le Comité Syndical valide la proposition faite par la commission finance, dit que cette prestation est ouverte aux seules communes adhérentes au SISPEC ainsi qu'aux seules Communautés de Communes sur lesquelles le SISPEC est implanté

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Pour extrait certifié conforme à Les Vans,

Le Président,

Jean-Marc MICHEL.

